

REPORTAGE Au centre régional de formation de la police de Gif-sur-Yvette (Essonne), une quinzaine de policiers ont suivi un stage sur l'accueil des victimes de violences conjugales et le recueil des plaintes

Des policiers se forment pour accueillir les victimes de violences conjugales

Policrière dans un commissariat du Val-d'Oise, Christelle (1), la quarantaine, est venue avec une question en tête : « Pourquoi les femmes battues retirent-elles si souvent leur plainte ? Je ne comprends pas. » Autour d'elle, une quinzaine de policiers, enquêteurs en brigade de protection de la famille, acquiescent dans un murmure. Dans les locaux en préfabriqué du centre de formation de Gif-sur-Yvette, aussi lugubres que l'est ce printemps automnal, ils participent au stage « Violences sur conjoint et ascendant ».

S'ils sont venus de toute la région parisienne, bravant pluie et bouchons, c'est que le sujet les tourmente et bouleverse leurs pratiques professionnelles. Malgré l'expérience, la plupart d'entre eux se trouvent toujours démunis face aux victimes de violences conjugales. Ils ont du mal à les comprendre. « La plupart font un pas en avant puis deux pas en arrière, témoigne Pascal, brigadier-chef dans les Yvelines, le cheveu ras et grisonnant. Elles viennent nous voir mais refusent de porter plainte, elles se contredisent, cessent soudain de coopérer en cours d'enquête. Certaines minimisent les faits ou en dissimulent. C'est déconcertant. » Selon les statistiques, il faut en effet sept allers-retours au commissariat, en moyenne, avant qu'une victime aille au bout d'une action en justice.

Pour expliquer ces revirements, une représentante de l'association Solidarité Femmes 91 a schématisé au tableau le « cycle de la violence conjugale » : l'amour aveuglant quand viennent les premières tensions, puis le déni – « c'était juste une dispute » –, la honte d'être victime, la peur de se retrouver seul(e) et parfois sans ressources. La culpabilité, enfin, d'envoyer le père ou la mère de ses enfants en prison.

Il faut en moyenne sept allers-retours au commissariat, avant qu'une victime aille au bout d'une action en justice.

« La violence conjugale n'est pas un conflit ponctuel lié à un accroc du quotidien. C'est un long processus de domination qui, par des violences psychologiques et physiques, détruit la personne et la "chosifie". Certains conjoints violents sont de redoutables manipulateurs », explique le psychiatre Gérard Lopez, dont le cours est particulièrement attendu. La plupart des policiers ont en effet déjà été troublés face à des hommes « doux comme des



JEAN-PIERRE REY/DIVERGENCE

Pour une victime, le tout premier contact avec la police est fondamental. « La victime a besoin de se sentir écoutée. Laissez-la parler. »

agneaux » et des victimes plus agressives. « Elles ne sont pas sûres de pouvoir vous faire confiance, elles vous testent et testent votre patience, explique Gérard Lopez. C'est agaçant parfois, n'est-ce pas ? À vous de dépasser cette réaction et de vous placer dans une position d'empathie active. »

Pour une victime, le seul fait de pousser la porte du commissariat représente une épreuve et une victoire. Le tout premier contact avec la police est donc fondamental. Pourtant, d'un poste de police à l'autre, les attitudes diffèrent et les bonnes pratiques peinent à se répandre : « Le mois dernier, raconte ainsi une po-

licière, j'ai entendu l'officier chargé de l'accueil héler une femme à travers la salle d'attente : "Alors vous, vous êtes là pourquoi ? Violences conjugales, c'est ça ?" » Manque d'expérience, turn-over dans les commissariats et préjugés expliquent ces « maladresses », vécues comme une énième agression.

Stage après stage, Erwan, le responsable de la formation, espère bien faire changer les choses. Une initiative appelée à se développer car la ministre des droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem, souhaite lancer un nouveau plan de formation des policiers et gendarmes pour faire face à un phénomène qui a fait 170 morts l'an dernier. Ce mercredi après-midi, l'intervention d'Erwan est résolument très concrète. « Pour parler, la victime a besoin de se sentir écoutée. Recevez-la dans un bureau au calme et, si possible, ne prenez pas de notes au début. Laissez-la parler. » Il insiste sur ce que Gérard Lopez appelle le « crédit temporaire de bonne foi » dont toute victime doit pouvoir bénéficier. « Vous pourrez passer derrière l'ordinateur dans un deuxième temps, pour le dépôt de plainte. Vous n'êtes pas des sténographes. » ●●●

REPÈRES

UN PHÉNOMÈNE ENCORE SOUS-ESTIMÉ

- 400 000 femmes et 136 000 hommes ont été victimes de violences conjugales en deux ans. Celles-ci sont commises par le conjoint(e) ou l'ex-conjoint(e), la séparation n'entraînant pas nécessairement la fin des violences.
- 174 personnes, dont 148 femmes, sont décédées en 2012. C'est 28 de plus qu'en 2011. Parmi les 26 femmes auteurs d'homicide, 17 (65 %) étaient elles-mêmes violentées par leur partenaire.
- 80 % des victimes de violences au sein de leur ménage ne se déplacent pas à la police ou à la gendarmerie pour le signaler.

Dans un cas sur cinq, les femmes n'ont jamais parlé de ce qu'elles subissaient avant que ne s'ouvre une enquête de police.

- Les violences se produisent dans toutes les classes sociales mais elles sont plus fréquentes dans les milieux moins aisés. 3,5 % des femmes vivant au sein des 10 % des ménages les plus pauvres se déclarent victimes de violences, alors qu'elles ne sont « que » 0,8 % au sein des 10 % des ménages les plus aisés.
- 2,5 milliards d'euros par an, soit 39 € par an et par habitant : c'est le coût estimé des violences conjugales. Ce chiffre comprend notamment les coûts médicaux, les frais de justice et de police, les conséquences sociales (hébergement...).

●●● Certes, mais les policiers ne sont pas non plus psychologues. « C'est très compliqué de trouver la bonne attitude entre l'écoute et l'enquête. On a quand même un objectif en tête qui est de constituer un dossier solide », explique une enquêtrice. « Le temps presse quand on enquête, ajoute une autre. Nous devons rassembler des faits, des preuves, entendre un maximum de témoins, les voisins, les enfants, les collègues. Notre hantise est que l'on se retrouve parole contre parole devant le juge. » Le temps de la victime n'est pas celui de la police, ni de la justice, et les attentes des uns peuvent se heurter à celles des autres. « Une femme me dit "J'ai reçu des coups", continue la fonctionnaire. Oui, d'accord, mais lesquels? Avec la main, le pied, un objet, un couteau? Moi j'ai besoin de savoir même si ça me donne parfois l'impression de forcer la parole de la victime. »

Quand les dépositions restent confuses, les policiers peuvent s'appuyer sur la médecine légale. En effet, après avoir porté plainte, la victime doit systématiquement rencontrer un médecin. Il établit un certificat médical de coups et blessures et une interruption temporaire de travail qui seront transmis à la police et à la justice. « On peut décrire les coups à l'origine des blessures pour que les policiers les comparent aux déclarations des conjoints, explique le médecin légiste Isabelle Fortel, photos à l'appui. En déshabillant la victime, on peut aussi trouver des traces de violences plus anciennes ou que la victime n'aura pas mentionnées. On s'inquiète par exemple d'éventuelles violences sexuelles. Les femmes en parlent peu, par pudeur et parce qu'il s'agit de leur conjoint, mais c'est une réalité des violences conjugales. »

Un mauvais café à la main, Anne, policière et mère de deux enfants, avoue, en aparté, songer à une mutation. « Travailler en brigade de protection de la famille, c'est un choix, mais c'est vraiment dur d'être, tous les jours, confrontée à ces violences, de revoir parfois les mêmes auteurs, les mêmes victimes, encore et encore. Et puis, il y a des affaires qu'on ne peut pas oublier... »

Le manque de solutions à proposer aux personnes qui portent plainte plonge aussi les agents dans un profond désarroi. « Elles nous disent : "Et maintenant, je fais quoi? Vous feriez quoi, vous, à ma place?" Souvent, on conseille de quitter le domicile, mais c'est injuste, d'autant qu'on manque souvent d'hébergements d'urgence... », témoigne l'un des participants.

Théoriquement, la loi prévoit l'éviction du conjoint violent hors du domicile conjugal, grâce à l'« ordonnance de protection » que le juge peut délivrer. Mais celle-ci est encore trop peu employée. Reste aux policiers à aider la victime qui rentre chez elle afin qu'elle établisse un « scénario de protection » : garder toujours sur elle les numéros d'urgence, préparer un sac de départ en urgence, convenir avec un proche d'un code pour qu'il puisse prévenir les secours... Une liste de solutions concrètes pour protéger la victime et lui montrer qu'on s'inquiète de son sort. À l'issue de leur stage, les policiers promettent de la diffuser largement.

FLORE THOMASSET

(1) Les prénoms de policiers ont été changés, tous ayant souhaité garder l'anonymat.

LES SAINT DU JOUR

MERCREDI

Saint Josemaria Escriva de Balaguer (1902-1975)
Prêtre espagnol, il fonde en 1928

l'Opus Dei, qui fut érigée en pré-lature personnelle en 1982, pour promouvoir la sanctification de chacun dans son état de vie.

JEUDI

Saint Cyrille d'Alexandrie (mort en 444)

SPIRITUALITÉ



ARIS MESSINIS/AFP

Pleine lune au-dessus du temple grec de Poséidon au cap Sounion, dimanche.

« Chacun de nous est une lune, avec une face cachée que personne ne voit. »

Mark Twain

UNE IDÉE POUR AGIR

Acquérir des repères éthiques en tant que dirigeant responsable

► Un parcours de formation continue a été créé par les Semaines sociales à l'intention des cadres et dirigeants.

Les Semaines sociales ont mis en place un parcours de formation innovant intitulé « Repères pour agir dans la complexité, éthique sociale et décisions ». L'objectif est d'aider les cadres, les dirigeants d'entreprises ou d'associations à élargir leur regard sur la complexité de notre monde, à trouver des clés pour mieux aborder le quotidien et la prise de responsabilité et à progresser dans ce domaine, dans une démarche « porteuse de sens ».

Cette formation interentreprises se déroule suivant un parcours de dix journées réparties sur une année, sous forme de cinq séminaires de deux jours en semaine (le jeudi et le vendredi), dans les locaux du Conseil économique et social, à Paris. Chaque groupe rassemble une quinzaine de personnes, avec des exposés, des débats, des ateliers de travail. Parmi les intervenants, on peut citer, par exemple, Cécile Renouard, philosophe et enseignante, Hubert de Boisredon, PDG du groupe Armor, Jérôme Vignon, le président des Semaines sociales, le consultant Jean-Marc Jan-

covici, l'anthropologue Dounia Bouzar ou encore l'ancien commissaire au plan Jean Baptiste de Foucauld. Les prochaines sessions se dérouleront d'octobre 2013 à mars 2014 et de mars prochain jusqu'à décembre 2014. À noter que ce séminaire peut être pris en compte dans le budget de formation continue.

De nombreux thèmes sont abordés comme la globalisation, la place de la finance et de l'argent, le management humaniste, la diversité, la prévention des conflits, la transmission des valeurs... Pour les cadres, l'intérêt de cette formation est de revisiter les pratiques de l'entreprise du point de vue de l'éthique, grâce aux regards croisés des intervenants et des autres participants. « Le travail de lecture préalable, les séminaires ainsi que le travail personnel écrit demandé dans le parcours me permettent de prendre du recul, de mieux appréhender mes situations de responsabilité », souligne le participant d'un précédent séminaire. L'occasion de mettre le bien commun au cœur du processus de décision de l'entreprise.

JEAN-CLAUDE BOURBON

CONTACT : Geoffroy d'Aillières, tél. : 07.50.96.42.08.

MÉDITATION DU JOUR

Jeudi de la 12^e semaine du temps ordinaire

(Mt 7, 21-29)

« **Q**ue ta volonté soit faite » : telle est la prière que

nous faisons à chaque fois que nous récitons le Notre Père. Nous oublions souvent que c'est une prière qui nous engage. L'Évangile d'aujourd'hui nous le rappelle. La volonté de Dieu n'est pas un quelconque programme écrit à l'avance, qui nous serait imposé d'en haut et tomberait sur nous comme une fatalité. Si c'était cela, effectivement, notre prière serait facile : seule la responsabilité de Dieu serait visée et nous n'aurions pas à nous poser de questions. Seulement voilà, il ne suffit pas de dire « Seigneur, Seigneur », nous déclare Jésus. « Il faut faire la volonté de mon Père »... Notre prière elle-même devrait nous réveiller : c'est à nous de poser des actes ! Dans notre liberté, c'est à nous de faire nôtre cette volonté qui est celle de Dieu. Quand nous espérons que sa volonté soit faite, nous pourrions lui demander de nous donner ce qu'il faut pour l'accomplir. Et puis, sans doute, faut-il que nous laissions tomber cette représentation d'une volonté de Dieu qui serait forcément là pour nous déranger, qui irait toujours contre nos plans personnels. Ce qui est le plus fort en Dieu, c'est son amour... alors pourquoi prendrait-il plaisir à nous imposer une volonté qui nous rendrait malheureux ? Le roc sur lequel nous pouvons construire nos vies, c'est le roc de cet amour du Père qui nous donne confiance et audace. Alors, allons-y ! Ne craignons pas d'avancer dans la direction qu'il nous montre !

VÉRONIQUE THIÉBAUT
(RELIGIEUSE DE L'ASSOMPTION)

Autres textes : Gn 16, 1-12.15-16 ; Ps 105.